

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL du Theil sur la commune principale de l'AIOT 3 Village du Theil 61790 Saint-Pierre-du-Regard.

La référence de votre dossier est A-3-8J81Q5BM7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/06/2023 à 09h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18140005200021**

Organisme : **CRAN**

Fonction : **conseiller ICPE**

Personne morale

N° SIRET **43328959200019**

Raison sociale **EARL DU THEIL**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

SAINT-PIERRE-DU-REGARD

61790 ST PIERRE DU REGARD

Signataire

Qualité : **gérant**

Référent

Fonction : **conseiller ICPE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL du Theil**

Description des activités :

L'installation de transit, regroupement tri ou préparation de bois en vue de réutilisation sera créée sur la commune de Saint Pierre du Regard au lieu-dit « le Bas Theil » dans la continuité de la plateforme de compostage existante exploitée par l'EARL du Theil. L'installation ne collectera que des bois de classe A, non traités, et des bois de classe B, traités mais non dangereux. Lors de leur arrivée, les déchets de bois seront déposés sur la plateforme de réception puis seront triés par catégorie sur l'aire de tri préparation avant leur stockage sur l'aire dédiée par catégorie. Les autres déchets DIB de type plastiques, papiers, chiffons... seront retirés sur l'aire de tri préparation et déposés dans des containers spécifiques pour éviter leur dispersion. L'installation sera mise en place sur la plateforme à la périphérie nord de l'unité de compostage existante. - longueur 150 mètres, - largeur 35 mètres, - l'aire sera intégralement bitumée avec rebords surélevés et pente générale orientée vers le bassin de rétention, - le bassin de rétention des éventuels jus et des eaux de ruissellement de 1000 m3 (34 x 18 x 2 mètres de profondeur), de type fosse géomembrane, sera créée en bordure nord, soit en limite aval. Le site sera entouré d'une clôture et doté d'un portail à l'entrée avec la mention « accès interdit à toute personne étrangère au service ». La plateforme se décomposera ainsi : - une aire de réception des déchets, - une aire de tri préparation, - une aire de stockage des produits triés par catégorie (bois A ou bois B). La hauteur des tas de bois n'excèdera pas 6 mètres. Les opérations de tri et préparation seront réalisées sur la plateforme en extérieur. Les déchets seront pesés à leur arrivée sur le site au moyen du pont bascule à l'entrée, chaque livraison sera notée sur le registre des entrées ; les produits expédiés seront pesés à leur sortie du site. Il sera stocké sur site au maximum 900 m3 de bois. Les jus et les eaux de ruissellement collectés sur la plateforme étanche seront récupérés dans le bassin et serviront à l'arrosage des andains de l'unité de compostage (pas de rejet dans l'environnement). Les produits obtenus triés par catégorie seront expédiés vers la société Kunkel au Teilleul, spécialisée dans le traitement du bois. Les bois classés A serviront à l'alimentation de la chaufferie de l'entreprise ; les bois classés B serviront à la fabrication de blocs agglomérés de palettes.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **3 Village du Theil 61790 Saint-Pierre-du-Regard**

X : 438944

Y : 6864340

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 900 m3	D	dépôts de bois

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

DIB de type plastiques, papiers, chiffons... seront retirés sur l'aire de tri préparation et déposés dans des containers spécifiques pour éviter leur dispersion et assurer leur recyclage

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **étang à proximité du site de 4500 m3 et 2 bassins de collecte des eaux pluviales d'une capacité totale de 1460 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

2 extincteurs à eau pulvérisée + additif à côté du pont bascule étang de 4500 m3 à niveau constant facilement accessible 2 bassins de 1460 m3 à proximité immédiate

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandatdepot.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plancadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

planmasse.pdf